



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 590 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES
RENDUS ET AUTRES REVENUS (EXERCICE FINANCIER 2023)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 591 SUR LA TARIFICATION DES LOISIRS
(BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE
ET MARINA – EXERCICE FINANCIER 2023)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le *Règlement n° 590 sur la tarification des services rendus et autres revenus (exercice financier 2023)* et le *Règlement n° 591 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire et marina – exercice financier 2023)* ont été adoptés.

Les règlements n°590 et 591 entrent en vigueur le 7 décembre 2022, jour de leur publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et sont aussi disponibles pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 7 décembre 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 7 décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 décembre 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière